

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2019**

Convocation du 17 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Sampzon légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon VENTALON, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Yvon VENTALON, M. Christian PESCHAIRE, Mme Annette MAUSES, M. André CALVO-SANZ, M. Patrick DALED, M. Julien GUEPRATTE, M. Raymond OZIL, M. Patrick SERRET, M. Alain SUREL

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bernard CHAMPETIER

Mme Danielle BARDIN donne procuration à M. Yvon VENTALON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Annette MAUSES

Ordre du jour :

- 1- **Décision modificative n°1**
- 2- **Subventions diverses**
- 3- **Participation communale au FUL**
- 4- **Avenants au marché cœur de village**
- 5- **Conventions fourniture d'énergie**
- 6- **Enquête publique chemins communaux**
- 7- **Autosurveillance baignade 2019**
- 8- **Soutien au personnel de l'ONF**
- 9- **Vœu AMF relatif au système de santé**
- 10- **Questions diverses**

07306 Code INSEE	COMMUNE DE SAMPZON Commune	DM 2019
---------------------	-------------------------------	---------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	9
Nombre de suffrages exprimés	10
VOTES : Contre	0
Pour	10
Date de convocation :	17/05/2019

L'an 2019, le 23 mai, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Yvon VENTALON, Le Maire.

Objet : DEL0123052019

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euros		570,00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		570,00 €
D 2031-143 : Aménagement piéton mairie-pont		3 700,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		3 700,00 €
D 21531-144 : Extension Réseau Eau Goudé	4 270,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 270,00 €	

Signataires :

BARDIN Danielle	
CALVO André	
CHAMPETIER Bernard	
DALED Patrick	
GUEPRATTE Julien	
MAUSES Annette	
OZIL Raymond	
PESCHAIRE Christian	
SERRET Patrick	
SUREL Alain	
VENTALON Yvon	

Certifié exécutoire par Yvon VENTALON, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/05/2019 et de la publication le .

A Sampzon, le 23/05/2019.

ont signé les membres présents
pour extrait conforme
Le Maire



DEL0223052019

OBJET : SUBVENTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente :

- 1- la demande de subvention exceptionnelle du groupe scolaire Jean Moulin pour le financement des déplacements organisés dans le cadre des classes de découverte :

- Montant de la demande : 100 euros

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

- 2- Le festival Môme Z'émerveille qui se déroule sur Vallon Pont d'Arc pendant le week end de l'Ascension avec la proposition d'achat de PASS pour les enfants de 3 à 12 ans sur la commune de Sampzon

- Montant de la demande : nbre d'enfants de 3 à 12 ans participants X 10 €

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

- 3- La sollicitation du FC Vallon dans l'organisation du 21 ème Tournoi de Football Jeune les 8 et 9 juin 2019 pour la prise en charge de repas

- Montant de la demande : nbre repas pris en charge X 12 €

Pour : 0 Contre : 9 Abstention : 1

DEL0323052019

« PARTICIPATION COMMUNALE AU FONDS UNIQUE LOGEMENT (FUL) »

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le dispositif du FUL :

Le département est en charge du pilotage et de la gestion du FUL, lequel a pour objet principal de permettre l'accès et le maintien dans le logement des personnes rencontrant des difficultés.

En 2018, 3925 aides directes ont été accordées par le FUL à 2600 ménages pour un montant global de plus de 960 000 €.

Le versement de ces aides n'est possible que grâce à la contribution volontaire des collectivités et partenaires. Le Département contribue en 2019 à hauteur de 640000€. Les participations des autres collectivités ont représenté une recette globale de 67140 € en 2018.

En complément de la contribution financière de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche à laquelle notre commune est rattachée, il est proposé aux communes de participer au titre de notre compétence d'action sociale en 2019 à hauteur de 0.40€ par habitant.

La contribution pour Sampzon s'élèverait à 92.80 € (232X 0.40€)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve cette dépense
- Autorise le Maire à verser une contribution de 92 € au titre de l'année 2019

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DEL0423052019

« AVENANTS AU MARCHÉ CŒUR DE VILLAGE »

Le Maire donne lecture du rapport de présentation relatif aux avenants du marché aménagement du cœur de village sur les lots n°02- n°03-n°04-n°05- n°7-n°9-n°10-n°11-n°12-n°13 et Equipement de cuisine.

Le montant initial total des marchés s'élève à : **1 031 004.86 €HT**

Le montant total des modifications s'élève à : **91 104.95 €HT**

Le montant total des marchés après modifications : **1 122 109.81 €HT**

Le conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

VU décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019 de la commune, **Après en avoir délibéré,**

- décide de conclure les avenants avec les entreprises concernées

- autorise le Président du SDEA à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution

- autorise le Président du SDEA à notifier les avenants aux titulaires.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DEL0523052019

« AUTORISATION DE SIGNATURE A MONSIEUR LE MAIRE POUR LA CONVENTION DE FOURNITURE D'ENERGIE – CHAUFFERIE BOIS »

Afin d'assurer le chauffage du restaurant-bar-multiservice, de la Mairie et de quinze (15) logements d'Ardèche Habitat, la commune a choisi de s'équiper d'une chaufferie à granulés de bois.

Dans ce cadre, il a été décidé que le « Bistrot du Rocher » et « les 15 logements d'Ardèche Habitat » seraient alimentés par cette chaudière à granulés.

Le Maire donne lecture de :

- La convention de fourniture d'énergie Chaufferie Bois entre la Commune de Sampzon et le Bistrot du Rocher représenté par son Président, François Xavier BANZET

- La convention de fourniture d'énergie Chaufferie Bois entre la Commune de Sampzon et Ardèche Habitat représenté par son directeur Général, Samuel CARPENTIER

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à la fourniture d'énergie avec le Bistrot du Rocher et Ardèche Habitat.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DE0623052019

« ENQUETE PUBLIQUE CHEMINS COMMUNAUX »

Partant du constat que le cadastre de la commune fait apparaître une multitude de petits chemins dont il est difficile de connaître la domanialité et de déterminer s'il s'agit de chemins d'exploitation, de chemins ruraux ou de voies communales et que cette imprécision peut générer des contentieux portant notamment sur leur propriété, leur emplacement, ou leur largeur, le Conseil municipal a décidé par délibération du dix septembre deux mille quatorze de confier au bureau d'études GEO-SIAPP, le plan, l'inventaire et la numérotation des chemins appartenant à la commune.

Par délibération du Conseil municipal du douze novembre deux mille quatorze, une commission communale a été créée afin d'assister le bureau d'études dans son travail.

Les travaux de la commission étant terminés et le rendu complet du bureau d'études étant désormais disponibles, le maire propose au conseil municipal de valider cet inventaire et le plan correspondant des chemins ruraux fournis par GEO-SIAPP et de soumettre ce classement à l'enquête publique afin de conclure l'opération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'inventaire et le plan d'ensemble des voies communales et chemins ruraux de la commune de Sampzon établis par le bureau d'études ;
- **DEMANDE** au maire de lancer l'enquête publique, de rechercher et de désigner pour cette enquête, un commissaire enquêteur au sein de la décision préfectorale n° 07-2018-12-13-012 portant établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département de l'Ardèche pour l'année deux mille dix-neuf ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DEL0723052019

« CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AUTOSURVEILLANCE DES BAIGNADES SAISON ESTIVALE 2019 »

Monsieur le Maire présente la convention pour la mise en œuvre de l'autosurveillance des baignades saison estivale 2019 entre l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche représenté par son président Monsieur Pascal BONNETAIN et la commune de Sampzon

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DEL0823052019

« SOUTIEN AUX PERSONNELS DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF) »

Le conseil municipal de Sampzon réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- L'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- Le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- Le maintien du régime forestier et la ré affirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.
- Le soutien aux personnels qui boycott l'intérim du poste de Vallon Pont d'Arc laissé délibérément vacant par la direction et la demande de pourvoir ce poste par un fonctionnaire, au plus vite.
- L'attribution de la maison forestière de Vallon Pont d'Arc comme logement et bureau pour le poste de Vallon, et dont le terrain a été cédé à l'ONF pour une somme modique en 2000

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DEL0923052019

« VŒU RELATIF AUX PRINCIPES ET VALEURS DEVANT GUIDER LES EVOLUTIONS DU SYSTEME DE SANTE »

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal de Sampzon souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le conseil municipal de Sampzon demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les huit enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité *[en particulier en zone périurbaine et rurale]* adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.

5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le conseil municipal de Sampzon autorise le maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

- **Elections européennes**
 - o Ouverture du bureau de vote de 8h à 18h – Validation du planning pour la tenue du bureau de vote
- **Plan de Prévention du Risque Inondation de Sampzon**
 - o Lecture du courrier de Monsieur le Maire adressé à Madame le Préfet
- **Information des membres du bureau**
 - o Lecture de la lettre de Madame Corsi adressée à Monsieur le Maire et son équipe municipale
- **Installation d'un mini marché le dimanche**
 - o Les membres du conseil émettent un avis défavorable
- **Utilisation de la salle polyvalente par les associations de Saint Alban Auriolles**
 - o Seule l'association gym utilisera la salle à partir de septembre prochain
- **Inauguration du Bistrot du Rocher et visite d'un appartement**
 - o Vendredi 14 juin à 17h
 - o Tous les habitants de Sampzon sont conviés à cette inauguration
- **SMAM Perle d'eau**
 - o Le comité propose aux familles nouvellement résidentes une entrée « enfant » afin de faire connaître la piscine

- **Arrêté de baignade**
 - Il précise la réglementation de la baignade sur le Chassezac et l'Ardèche du territoire communal de Sampzon avec 2 zones de baignades interdites au niveau de « l'usine sous roche » et du « Moulin » et en dehors de ces 2 zones une baignade non surveillée aux risques et périls des usagers
- **Borne incendie**
 - Remplacement de la borne quartier la Gadone et mise en peinture des 9 autres bornes
- **Mutuelle communale**
 - Réunion publique mercredi 12 juin à 18h – salle polyvalente

La séance est levée à 20h00

La secrétaire de séance,
Annette MAUSES



Le Maire,
Yvon VENTALON



